

Réunion Conseil de quartier « Bois le Duc » Du 21 septembre 2022

COMPTE RENDU

LE 23 SEPTEMBRE 2022

RÉUNION ORGANISÉE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE RÉUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : une trentaine de personnes Partenaires : Monsieur Jean Marie BERTRAND, syndic de la copropriété de Bois le Duc, Gérard Kiefer, Président du Conseil Syndical « Bois le Duc » Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT, Mr Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, Mr Bertrand YOU, Adjoint délégué à l'urbanisme. Fonctionnaires : Mr David QUILLERE Directeur de Cabinet, Mr Philippe MANSUY photographe service communication, Mme Isabelle PIERRON, service Démocratie participative.

Afin de prendre connaissance de vos attentes en ce qui concerne l'amélioration de votre cadre de vie d'une façon moins formelle que lors de réunions classiques, vous avez été conviés à une rencontre axée sur la convivialité autour d'un apéritif partagé.

Mr Le Maire revient sur l'historique du quartier « Bois Le Duc » et précise que les constructions évoluent dans le quartier comme partout sur la ville. Vandœuvre change, bouge grâce à de nouvelles constructions innovantes en termes de réductions des charges pour les habitants.

Aujourd'hui on ne conçoit plus les projets municipaux comme il y a 12 ans. Pour tous les projets naissants, la concertation avec les habitants est une démarche nécessaire pour les élus. Pour chaque projet, la ville demande aux promoteurs de prendre en compte les économies d'énergie, de vérifier la mobilité urbaine, l'environnement et les besoins humains.

Le Maire revient sur le projet concernant directement Brabois. avec l'extension du CHU. Les habitants craignent une augmentation de la circulation. L'Etat étudie la création d'une nouvelle bretelle d'autoroute entrant ou sortant directement sur l'hôpital.

Les habitants font part de leurs problèmes, le gros point noir étant internet. Un nombre important de résidents n'ont toujours pas la fibre, ce qui pose pour certains de gros soucis au niveau professionnel. L'opérateur Orange ne peut pas desservir la fibre en aérien en s'appuyant sur les poteaux électriques trop anciens (1955), refus d'Enedis. Ils devraient être changés car la distribution de l'électricité dans les habitations n'est plus aux normes. Aujourd'hui chaque logement devrait être alimenté individuellement. Mr le Maire se propose d'organiser une rencontre avec Enedis, Orange où il serait présent avec les représentants du conseil syndical de Bois le Duc.

Un habitant soulève un problème de sécurité et de responsabilité suite à une chute dans le chemin qui mène à l'Espace Prévert. Deux souches d'arbres soulèvent le sol et les riverains aimeraient savoir à qui appartient ce chemin (métropole, commune ou syndic). Vérifications faites c'est sur la partie métropole que se trouvent ces souches. Mr Le Maire demande que la métropole intervienne rapidement si cela n'était pas le cas les services de la ville feraient le nécessaire.

Des habitants de l'Allée des Erables demandent si des travaux de changement des tuyaux d'eau en plomb ont été changé car les leurs ne le sont pas.

A vérifier avec le service hydraulique de la Métropole, car normalement ils ont tous été changés.

La rue du Doyen Parisot est en sens unique et malgré cela certains conducteurs la prennent en sens inverse, (il sera demandé à la Police Municipale de vérifier plusieurs fois dans la journée).

Petit rappel cette rue a été mise en sens unique sous le mandat de Madame Nicolas pour limiter la circulation dans le village.

A propos de la circulation dans le village, il est précisé que des aménagements ont été prévus pour diminuer le passage de véhicules (modification du carrefour, suppression du feu afin de fluidifier le trafic) et si cela ne suffit pas d'autres solutions seront mis en place.

Afin de dissuader le personnel du CHU de passer par le village pour aller ou revenir du travail, Mr Donati a pris contact avec la direction de l'établissement pour faire distribuer des flyers au personnel et les sensibiliser à la circulation dans le village et de la pollution que cela engendre.

Des habitants soulignent que de nombreux véhicules sont garés sur le trottoir en face de l'INRS il s'agit pour l'essentiel de clients du restaurant de la Faisanderie. Une visite sur place devrait avoir lieu pour vérifier la possibilité de mettre des potelets.

Dans la rue Bois le Duc malgré la limitation, la vitesse des véhicules restent un sujet récurrent.

La police municipale ira vérifier sur des horaires précis (entre 8h et 9h le matin et à partir de 16h30 / 17h). Il serait utile de positionner un radar pédagogique.

Autour des écoles de Brabois, c'est un problème de stationnement suite à des travaux qui est soulevé.

La résidence universitaire refait ses parkings, c'est une difficulté temporaire.

Un habitant se pose la question de savoir pourquoi le ramassage des feuilles ne se fait plus et s'inquiète pour l'hiver si la neige venait à tomber.

Le lotissement du Bois le Duc est une copropriété privée et la métropole ne peut pas intervenir légalement. En ce qui concerne le déneigement, Monsieur le Maire rassure les habitants en leur assurant que si cela été le cas, les services de la ville interviendraient.

Monsieur Le Maire remercie les habitants pour leur présence et leur accueil.

	SERVICE PILOTE	ECHEANCE ENVISAGEE